



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

Rapport d'activité

2023



www.credit-municipal-nice.fr

Table des matières

1.	Edito.....	4
		5
	<i>Structure d'organisation et de contrôle</i>	6
2.	Le Conseil d'Orientation et de Surveillance.....	6
2.1.	Les commissaires aux comptes.....	6
2.2.	Les organismes de contrôle	6
2.3.	Organigramme	7
	<i>L'offre de service</i>	8
2.4.	Le prêt sur gage	8
2.5.	Les ventes volontaires, les ventes Judiciaires.....	8
2.6.	L'épargne solidaire, le compte à terme	8
3.	Rapport de gestion	9
3.1.	Les opérations avec la clientèle : le prêt sur gage	9
3.1.2	Les ventes aux enchères	11
3.1.3	Les placements de la clientèle	12
3.2	Chiffres clés – ratios financiers au 31 décembre 2023 (modèle EU km1)	15
3.3	Informations financières : Résultat des cinq derniers exercices.....	16
4	Annexes aux comptes annuels 2023.....	24
4.1	Notes sur le bilan	24
4.1.2	Note 1 – Caisse, Banques centrales et CCP 2023.....	24
4.1.3	Note 2 – Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes)	24
4.1.4	Note 3 – Portefeuille - titres (transaction, placement, investissement).....	25
4.1.5	Note 4 – Immobilisations et amortissements.....	26
4.1.6	Note 5 – Provisions pour risques et charges.....	27
4.1.7	Note 6 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	27
4.1.8	Note 7 – Actionnariat et Capitaux Propres	27
4.1.9	Note 8 – Autres postes de Bilan.....	28
4.2	Notes sur le résultat.....	29
4.2.2	Note 1 – Produits et charges d'intérêt 2023.....	29
4.2.3	Note 2 - Commissions	30
4.2.4	Note 3 – Produits et charges d'intérêt 2023.....	30
4.2.5	Note 4 – Commissions	30
4.2.6	Note 5 – Charges générales d'exploitation	30
4.2.7	Note 6 – Coût du risque	32
4.2.8	Note 7 – Impôt sur les bénéfices	32
4.2.9	Note 8 – Résultat exceptionnel.....	32
4.3	Responsabilité du rapport d'activité.....	34

4.4	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	35
4.5	Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.....	42

1. Edito



Crédit photo : © Olivier Huitel

Monsieur Christian ESTROSI
Maire de Nice
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Depuis plus de 130 ans, le Mont de Piété est là pour aider les Niçois dans des moments de difficultés financières.

Parce qu'il est des moments où une aide immédiate est nécessaire pour assurer le paiement d'une dépense imprévue, la caisse de crédit municipal de Nice offre aux Niçois et aux Niçoises une solution de financement plus simple, plus rapide et plus discrète que le système bancaire classique ; et sans conditions de ressources.

C'est en cela un service public de proximité très précieux, surtout en cette période de difficultés financières et d'inflation.

Ce rapport 2023 en porte la marque : rarement, le Mont de Piété n'aura été aussi sollicité ; rarement, il n'aura été aussi utile et apprécié. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité la baisse exceptionnelle des taux d'intérêts à 0.80%¹ en octobre 2023.

Dans le même esprit, nous avons souhaité qu'une part plus importante des bénéfices du Crédit municipal soit reversée au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nice. Il prend également sa part dans notre plan autisme, en organisant une vente solidaire au profit d'associations engagées auprès des enfants autistes. Le Mont de piété poursuit ainsi sa mission sociale et contribue directement à la solidarité entre Niçois – un aspect essentiel de ma politique municipale, surtout dans ce genre de période.

¹ 0.80 % : taux d'intérêts mensuels pour les prêts de 126 euros jusqu'à 6000 euros. Taux en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2023.

« L'année 2023 a confirmé la reprise d'activité de la caisse de crédit municipal de Nice, engagée au quotidien pour apporter une aide simple, rapide et efficace aux usagers qui ont éprouvé un besoin momentané d'argent ».

Au cours d'une année encore marquée par des crises durables (guerre en Ukraine, hausse du coût de l'énergie, inflation supérieure à 5 %, crise climatique...), la caisse de crédit municipal de Nice a assuré sa mission de service public avec efficacité et a conforté son rôle social de proximité grâce à l'engagement des membres du conseil d'orientation et de surveillance et la qualité du travail fourni par les agents.

UNE ANNEE 2023 CONFIRMANT LA REPRISE D'ACTIVITE

La caisse de crédit municipal de Nice a distribué **7 731 925,00 euros** de prêts sur gage durant l'année 2023, confirmant ainsi la reprise d'activité constatée en 2022, malgré un léger tassement de production d'environ **200 000,00 euros** principalement dû à la baisse d'activité de l'agence de Menton.

Ce rebond d'activité permet à l'établissement de constater en fin d'exercice un niveau d'encours de prêts sur gage d'un montant de **18 531 780 euros**, dépassant ainsi le niveau de l'exercice 2019 avant la crise du Covid (**18 364 637,00 euros**).

La caisse de crédit municipal de Nice a aussi versé cette année **650 000 euros** de bonis revenant aux usagers sur 1335 contrats de prêt sur gage ayant fait l'objet d'une vente.

Le produit net bancaire de l'année 2023 s'élève à **2 587 511,00 euros**, en hausse de **294 444,00 euros** par rapport à l'année 2022 (+ 13 %).

En fin d'exercice, le résultat courant avant impôts s'élève à **867 500,00 euros**, soit plus du double du résultat courant avant impôt constaté en 2022 (**427 125,00 euros**).

Cette amélioration du résultat est liée à la hausse des revenus de la caisse et à la maîtrise des dépenses générales d'exploitation au niveau de l'inflation.

Le coefficient d'exploitation s'améliore et est désormais arrêté à **66,27 %**.

Enfin, le taux de satisfaction des usagers actifs de l'établissement, mesuré en ligne de façon continue, progresse encore (**92 %**).

L'année 2024 sera mise à profit pour développer l'activité de prêt sur gage et stabiliser les résultats de la caisse au niveau constaté en 2023.

Madame Magali ALTOUNIAN
Adjointe au maire de Nice
Vice- présidente du conseil d'orientation
et de surveillance

Alexandre DELETTRE
directeur général



Structure d'organisation et de contrôle

Sous la coordination de Alexandre DELETTRE, Directeur Général

2. Le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Président de droit
Maire de Nice
Christian ESTROSI

Membres nommés

Raymond VALIER
Ancien directeur adjoint des finances de la ville
de Nice

Micheline BAUS
Ancienne Vice-Présidente du CCMN

Gérard COLAS
Notaire

Jean-François FOUQUE
Avocat

Claude BRECHARD
Administrateur Général des Finances Publiques
honoraire

Membres élus

Vice-présidente
Magali ALTOUNIAN
Adjointe au maire

Jennifer SALLES-BARBOSA
Adjointe au Maire

Jean-Christophe PICARD
Conseiller municipal

Nadia LEVI
Conseillère Municipale

Odile Tixier de Gubernatis
Conseillère Municipale

2.1. Les commissaires aux comptes

MAZARS S.A. - Associé : Arnaud LATRACE

300 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE

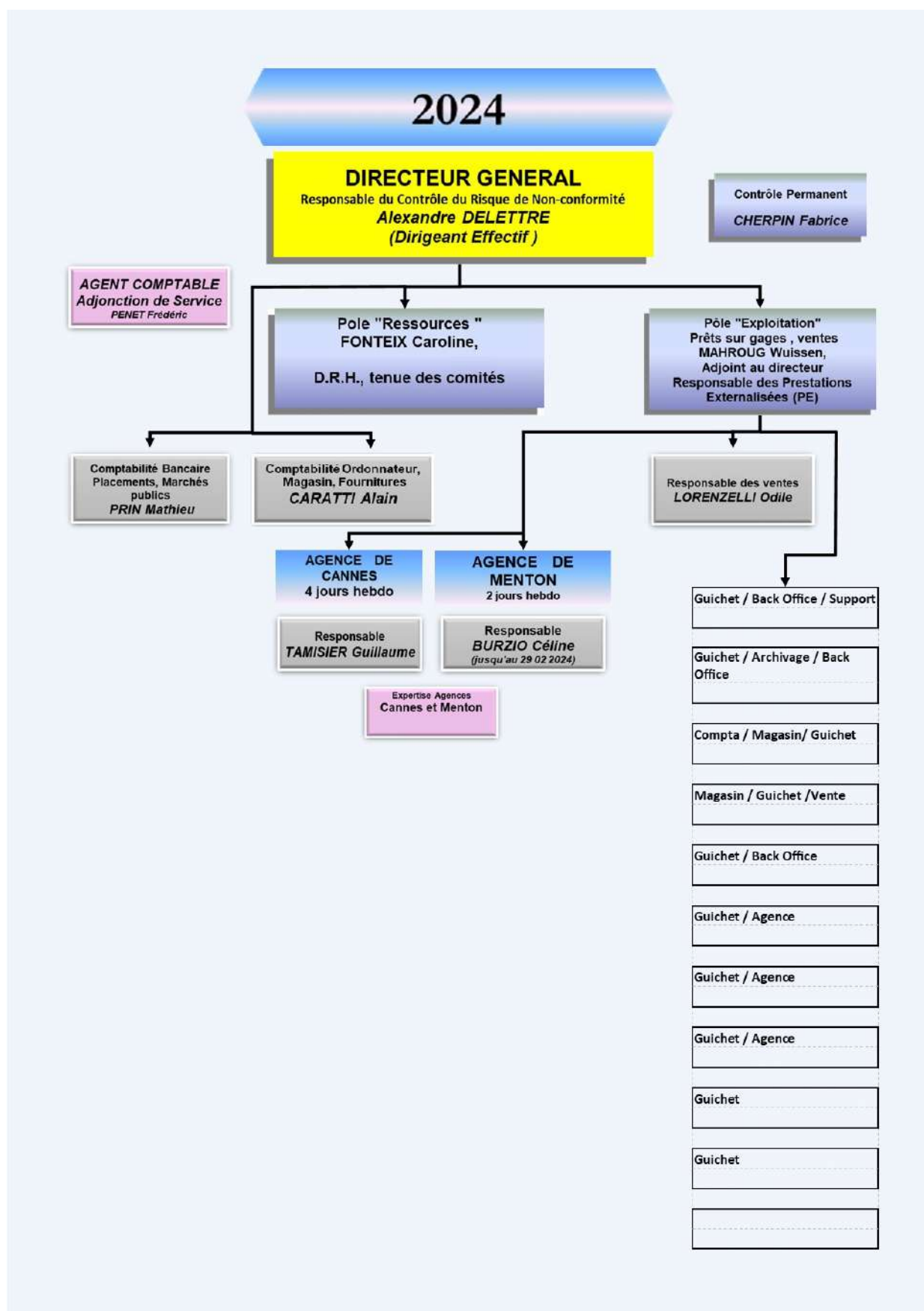
2.2. Les organismes de contrôle

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

La Chambre Régionale des Comptes P.A.C.A.

La Commission des Marchés publics et le Comité d'audit

2.3. Organigramme



L'offre de service

2.4. Le prêt sur gage

La caisse de crédit municipal de Nice et ses agences de Cannes et de Menton proposent des prêts immédiats, en espèces jusqu'à 3000 euros, contre la remise en gage d'un objet de valeur tels que de l'or, des bijoux, des montres de luxe, des pièces d'or ou encore des objets divers.

Cette formule, souple et pratique, est accessible à tous sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ².

2.5. Les ventes volontaires, les ventes Judiciaires

Au crédit Municipal, il est aussi possible de vendre un objet d'art ou de valeur, un bijou, dans des conditions avantageuses, tout en bénéficiant de l'expertise de notre établissement en matière de vente aux enchères.

Un financement immédiat : dès le dépôt, le Crédit Municipal vous verse une avance sur le produit de la vente.

Les conditions de vente : Vous demandez la mise en vente de votre objet, après un délai obligatoire de 3 mois nécessaire pour préparer la vente dans les meilleures conditions.

- Les ventes sont organisées selon une périodicité mensuelle et se déroulent dans la salle des ventes située au 43 rue Gioffredo à Nice. Il est aussi possible d'enchérir en Live directement sur le site www.interenchres.com. Les ventes sont réalisées par Maîtres WETTERWALD et RANNOU-CASSEGRAIN, Commissaires-Priseurs Judiciaires à Nice.
- Après la vente : En cas de boni, il vous sera reversé le montant de la vente déduction faite de l'avance sur vente, des intérêts et du montant des frais s'élevant à 5% de l'adjudication.

2.6. L'épargne solidaire, le compte à terme

Le Crédit Municipal de Nice, établissement public à vocation sociale, vous propose une épargne sûre, performante et solidaire.

- **Sûre**, parce que le Crédit Municipal de Nice est un établissement dont le capital est 100 % public. Il ne se livre donc à aucune spéculation, ni aucun investissement hasardeux.
- **Performante**, avec un produit à taux attractif par rapport aux standards du marché.
- **Solidaire**, car votre épargne permet à l'établissement public de poursuivre sa mission sociale et solidaire au travers du prêt sur gage.

² Pour les prêts d'un montant important, des documents supplémentaires sont exigés.

3. Rapport de gestion

3.1. Les opérations avec la clientèle : le prêt sur gage

Le prêt sur gage est l'activité principale de la caisse de crédit municipal de Nice et des agences de Cannes et de Menton.

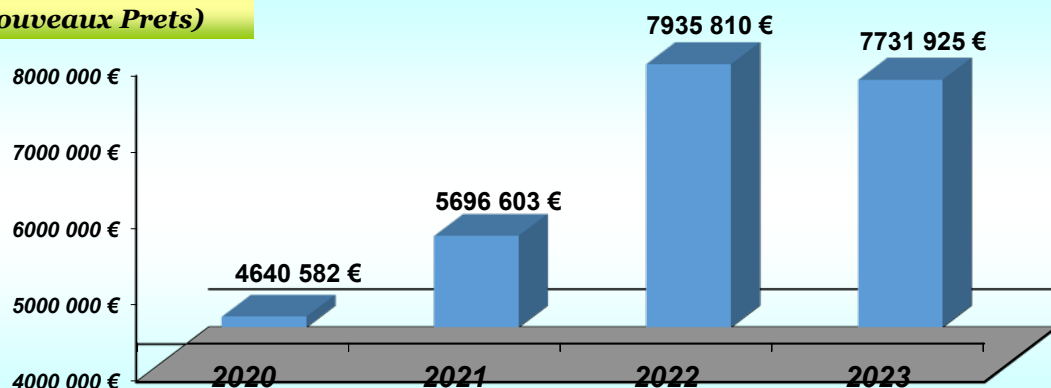
47 656 opérations d'engagement, de renouvellement et de prolongation ont été réalisées au guichet et sur internet en 2023.

8203 nouveaux prêts sur gages ont été accordés cette année, pour un montant moyen de 943 euros confirmant ainsi la vocation sociale de l'établissement.

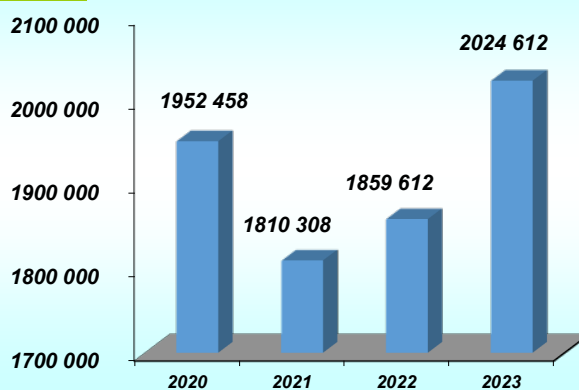
<i>Encours en euros</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
NICE	12 646 232	12 244 990	13 527 050	14 207 710
Evolution de l'encours	-8,19%	-3,17%	10,47%	5,03%
CANNES	3 728 274	3 565 196	3 727 291	3 664 663
Evolution de l'encours	-7,72%	-4,37%	4,55%	-1,68%
MENTON	600 325	628 511	720 165	658 365
Evolution de l'encours	9,12%	4,70%	14,58%	-8,58%
Total encours	16 974 831	16 438 697	17 974 506	18 530 738
Evolution de l'encours	-7,57%	-3,16%	9,34%	3,09%
Encours Moyen	836	874	967	975
Nombre de contrats				
NICE	15 712	14 546	14 242	14 650
CANNES	4 010	3 658	3 722	3 725
MENTON	583	600	627	626
Total	20 305	18 804	18 591	19 001
Evolution Nombre contrats	-9,75%	-7,39%	-1,13%	2,21%
Nombre de clients actifs *	9 073	8 440	8 424	8 612
Cours du lingot 1 kg au 31 12	49 990	51 030	55 000	59 990
Evolution cours de l'or	11,64%	2,08%	7,78%	9,07%
Evolution Taux moyen	10,25%	10,25%	10,25%	10,25%
Tombées d'intérêts	1 952 458	1 810 308	1 859 612	2 024 612
Evolution intérêts	-5,13%	-7,28%	2,72%	8,87%

* données issues d'Ophra
(Application GIE CM services)

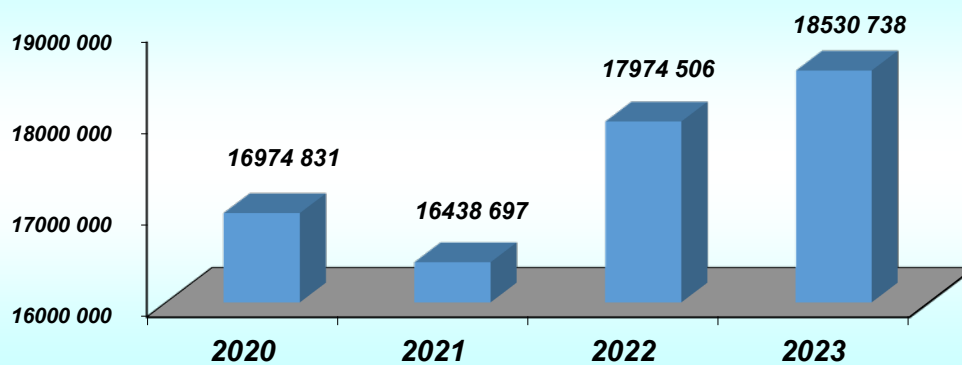
Production en Montant (Nouveaux Prêts)



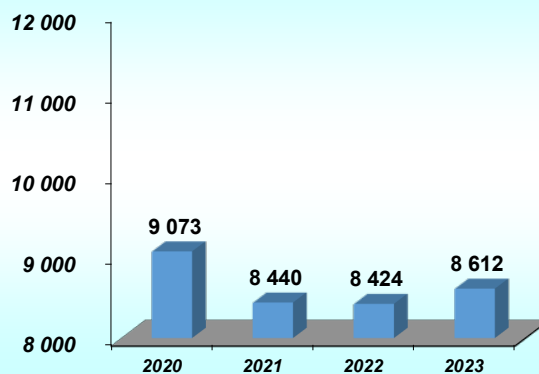
Évolution des Tombées d'Intérêts (en euros)



Evolution de l'encours de Prêt sur Gage (en euros)



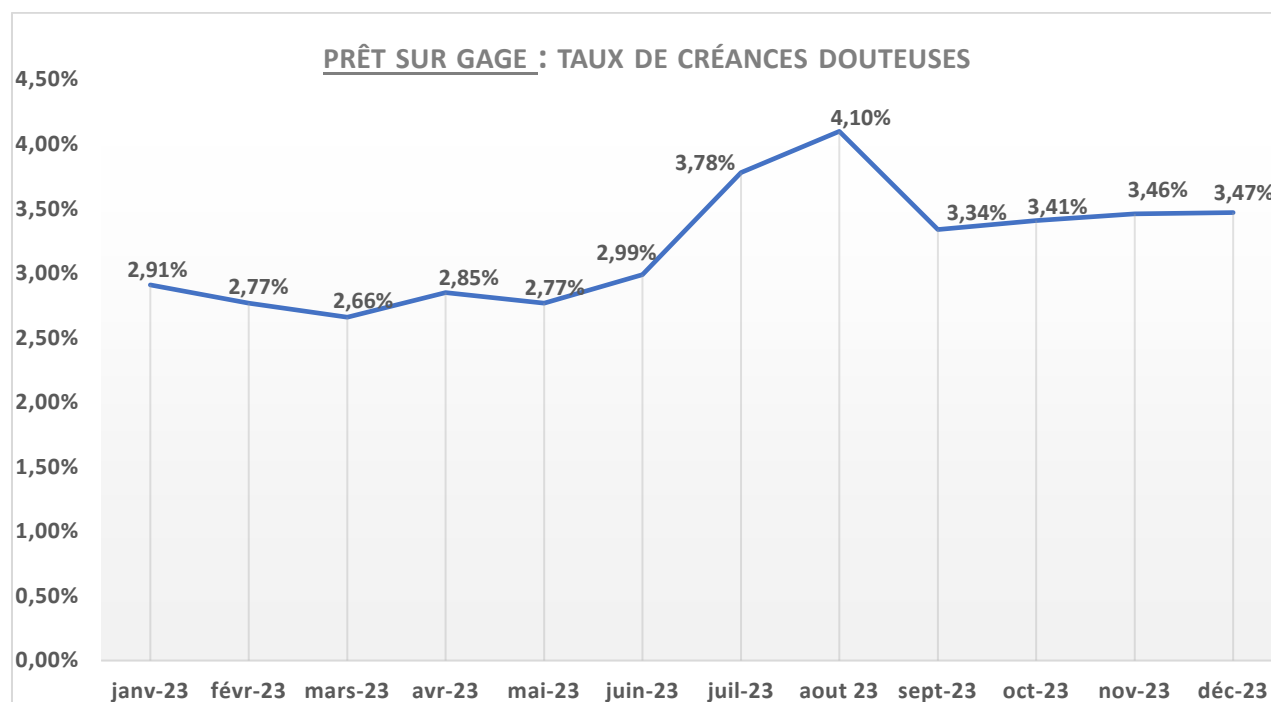
Evolution Nombre de clients



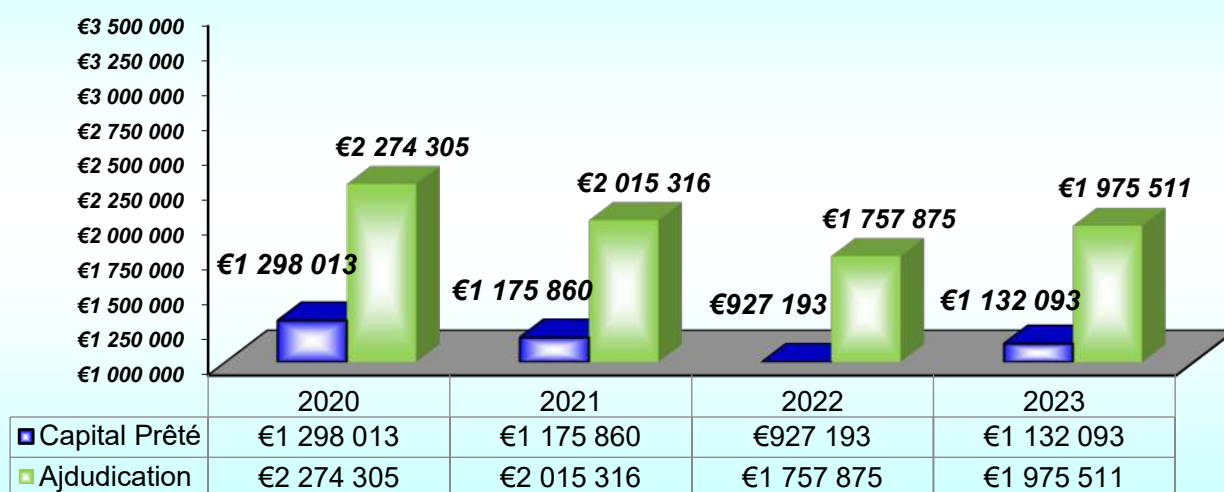
3.1.2 Les ventes aux enchères

Les produits issus des ventes aux enchères (les commissions) représentent **12 %** du Produit Net Bancaire de l'année. Il est à noter que seule une part minime des objets gagés sont vendus.

L'établissement a mis en place un système de relances automatiques (par SMS) et individualisées afin de contacter les usagers retardataires et éviter la mise en vente de leurs objets. Ces relances permettent aussi de limiter l'impact des créances douteuses et de respecter, durant toute l'année 2023, le seuil maximum de **5 %** fixé par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).



Statistiques des Ventes

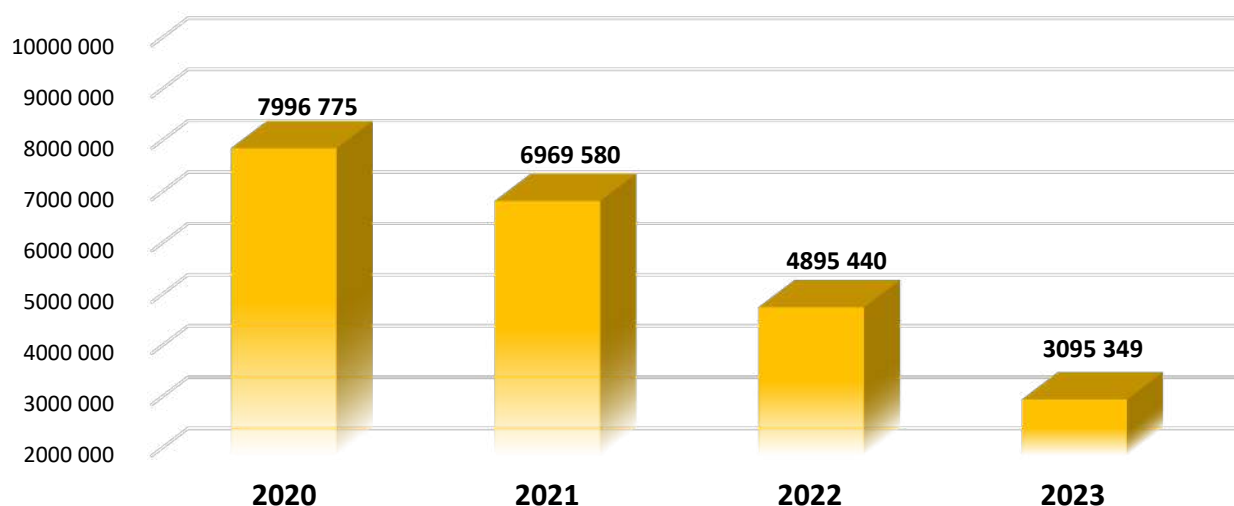


3.1.3 Les placements de la clientèle

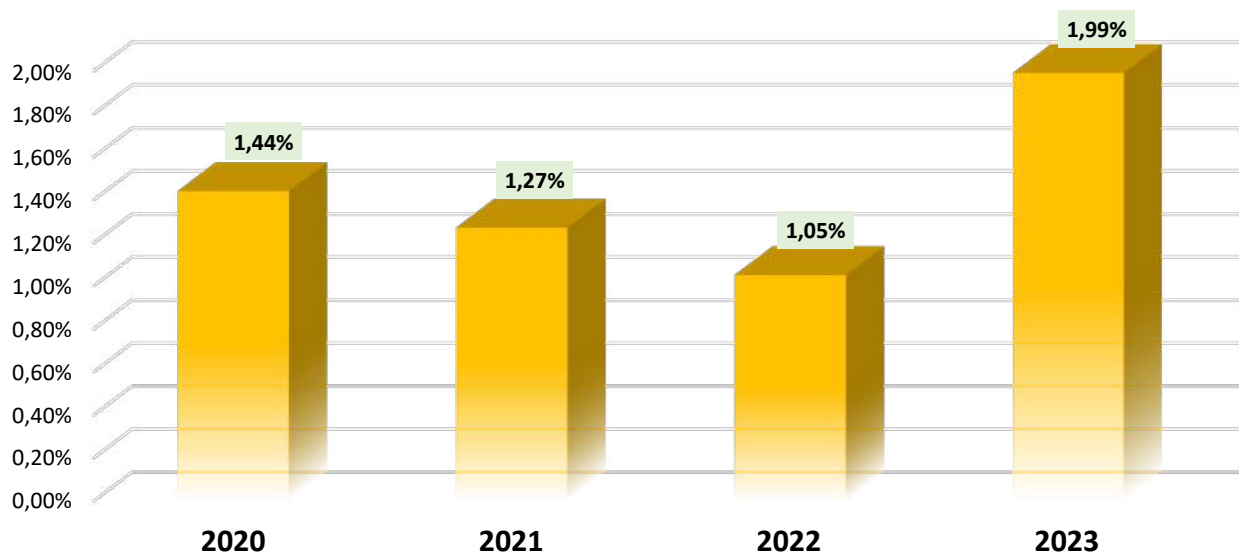
Afin d'assurer le financement de son activité de prêt sur gage, la caisse de crédit municipal de Nice propose des comptes à terme auprès d'une clientèle de particuliers.

Crédit Municipal de Nice : comptes à terme (CAT)							
	Nbre de Clients	Nbre de Contrats	Nbre moyen de contrat/client	Encours CAT en euros	Encours moyen client en euros	Encours moy. / contrat en €	TAUX MOYEN
2020	148	253	1,71	7 996 775	54 032	31 608	1,44%
2021	92	196	2,13	6 969 580	75 756	35 559	1,27%
2022	61	141	2,31	4 895 440	80 253	34 719	1,05%
2023	48	96	2,00	3 095 349	64 486	32 243	1,99%

ENCOURS COMPTES A TERME EN EUROS



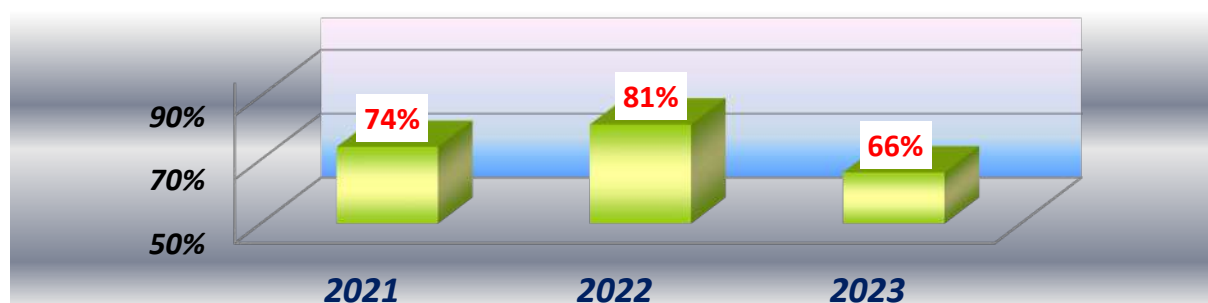
EVOLUTION DU TAUX MOYEN



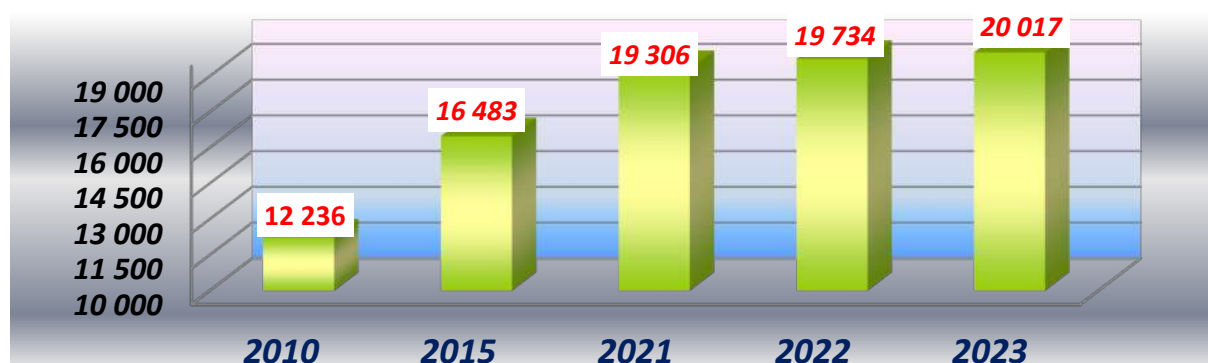
3.1.4 Evolution des encours et performance financière

<i>Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels</i>	<i>2010</i>	<i>2015</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>Var. 22- > 23</i>
<i>Efficacité et efficence structurelle:</i>						
Effectifs	23	23	23	23	21	-8,70%
PNB par agent	100	107	100	100	123	23,72%
Coût du risque de crédit	839	539	96	-11	-5	-54,55%
<i>Charges de personnel / PNB</i>	52%	51%	56%	54%	42%	-20,84%
<i>Ratio de fonds propres</i>	73%	75%	85%	96%	95%	-3,12%
<i>Coefficient d'exploitation</i>	77%	72%	74%	81%	66%	-18,52%
<i>Bilan patrimonial: (montants nets)</i>						
Masses bilanciellles (actif, passif)	16 293	27 375	28 394	25 891	24 455	-5,55%
Fonds propres	12 236	16 483	19 306	19 734	20 017	1,63%
Disponibilités	1 073	1 936	3 912	4 445	2 405	-45,89%
C.A.T. souscrits		5 853	5 508	5 276	2 000	-62,09%
C.A.T. clients CREDIT Municipal		7 996	6 969	4 895	3 095	-36,77%
Emprunts d'exploitation (Capital restant dû)	2 000	1 000	0	0	0	

Coefficient d'Exploitation



Fonds Propres

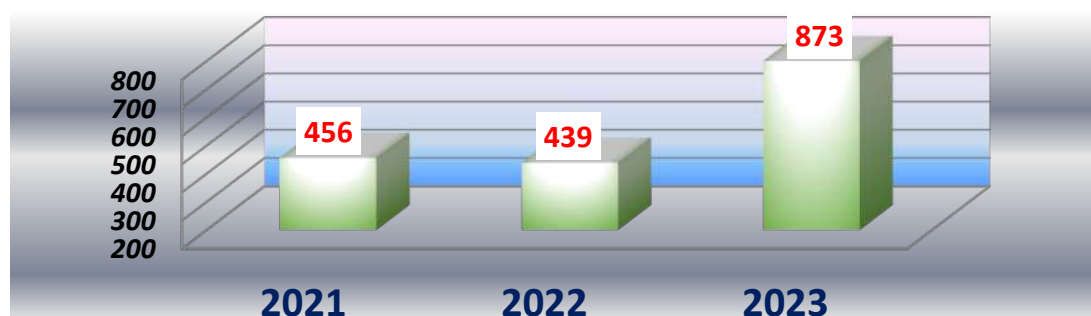


3.1.5 Efficacité et efficience structurelle, Bilan patrimonial : (Mt nets)

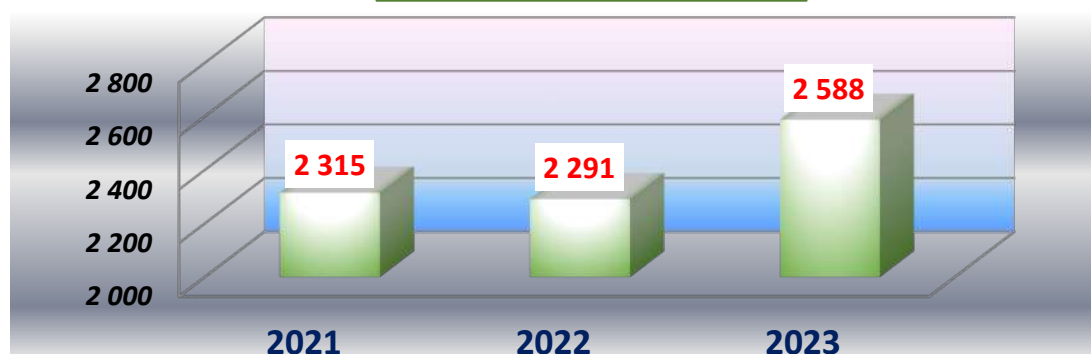
Indicateurs et ratios 2010 - 2023 (en K€)

<i>Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels</i>	<i>2010</i>	<i>2015</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>Var. 22 -> 23</i>
Evolution des encours						
Encours des prêts sur gages	13 977	17 827	16 439	17 975	18 531	3,09%
Prêt sur gages moyen (en €)	575	684	874	978	978	0,00%
Encours des prêts bancaires résiduels (Contentieux)	4 977	1 658	0	0	0	
Performance financière:						
Marge d'intérêt bancaire (MIB)	1 833	1 992	1 989	2 047	2 266	10,70%
Marge bancaire (MB)	2 275	2 429	2 291	2 276	2 576	13,18%
Produit net bancaire (PNB)	2 299	2 455	2 315	2 291	2 588	12,96%
Commissions sur ventes par adjudications / PNB	11,6%	12,8%	8,9%	10,0%	12,0%	20,12%
Résultat brut d'exploitation (RBE)	530	681	456	439	873	98,86%
Résultat net comptable	1 049	711	468	341	703	106,16%
Rentabilité nette	45,6%	29,0%	20,2%	14,9%	27,2%	82,50%
Rentabilité sur capitaux propres	8,6%	4,3%	2,4%	1,7%	3,5%	102,86%

Résultat Brut d'Exploitation



Produit Net Bancaire



3.2 Chiffres clés – ratios financiers au 31 décembre 2023 (modèle EU km1)

Indicateurs clés (KM1)		31/12/2023 en K€
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	20 017
2	Fonds propres de catégorie 1	20 017
3	Fonds propres totaux	20 017
4	Montant total d'exposition au risque	20 986
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	95,38%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	95,38%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	95,38%
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	10,50%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	4,50%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	6,00%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,5 %
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	
9	Coussin de fonds propres contra cyclique spécifique à l'établissement (%)	
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	
11	Exigence globale de coussin (%)	2,5 %
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	10,5%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP(%)	18 338
13	Mesure de l'exposition totale	24 447
14	Ratio de levier (%)	81,88%
14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	
14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	
14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	
14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	
14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	249
16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	34
16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	6 515
16	Sorties de trésorerie nette totale (valeur ajustée)	9
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	2902,00%
18	Financement stable disponible total	22 880
19	Financement stable requis total	10 250
20	Ratio NSFR (%)	223,20%
Ratio de solvabilité : ce ratio mesure la capacité des établissements de crédit à faire face aux risques liés à leur activité. Calcul : fonds propres / total des actifs pondérés par le risque		80,99 %
Coefficient d'exploitation = charges de personnel + frais généraux + Amort. / PNB		66,27 %

3.3 Informations financières : Résultat des cinq derniers exercices

Les résultats financiers des cinq derniers exercices sont disponibles en permanence sur le site internet de l'établissement : <http://www.credit-municipal-nice.fr/fr/rapport-activite.html>

Rapports d'activité du Crédit Municipal _____

Le Crédit Municipal de Nice est un établissement public de crédit et d'aide sociale.

Il a, à ce titre, la spécificité de présenter ses comptes conformément à la réglementation bancaire, tout en étant soumis aux règles de la comptabilité publique.

Les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes et par le comptable public dont est doté l'établissement, et sont jugés par la Chambre Régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

*Sous la présidence de M. le Maire de la Ville de Nice,
le Conseil d'Orientation et de Surveillance, organe délibérant,
et le Directeur vous présentent le rapport d'activité de l'établissement.*

2017

2018

2019

2020

2021

2022

3.4 Cadre Juridique et financier

➤ Détermination du cadre 2023

Les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale qui disposent du monopole du prêt sur gages corporels. Elles peuvent aussi assurer des activités bancaires classiques.

La caisse de crédit municipal de Nice est soumise aux règles de la comptabilité publique et produit annuellement un compte administratif, établi par l'ordonnateur, et un compte financier, certifié par l'agent comptable de l'établissement.

Les comptes de l'exercice 2023 ont été établis selon les modèles d'états de synthèse (bilan, hors bilan et compte de résultat) définis par le C.R.C. n° 2000-03, modifié par le règlement 2005-04.

➤ Relation avec la mairie et les autorités de tutelle et de contrôle

▪ Relations avec la Mairie de Nice

La caisse est administrée par le directeur, sous le contrôle d'un conseil d'orientation et de surveillance composé du maire, de membres élus du conseil municipal et de personnalités qualifiées dans le domaine financier ou bancaire nommées par le maire.

Le directeur est nommé par le maire de la commune où la caisse a son siège, après avis du conseil d'orientation et de surveillance.

La commune de Nice est considérée comme l'actionnaire unique de l'établissement.

▪ Relations avec les autorités de tutelle et de contrôle

En tant qu'établissement de crédit, la Caisse de Crédit Municipal de Nice remet régulièrement des états à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui exerce un contrôle sur pièces selon une périodicité mensuelle, ou trimestrielle. Des contrôles sur place peuvent également être menés.

L'établissement doit respecter certains ratios (solvabilité, liquidité...) pour conserver l'agrément bancaire.

Par ailleurs, le Préfet des Alpes Maritimes exerce le contrôle de légalité sur les délibérations prises par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Enfin, la Chambre Régionale des Comptes juge et valide les comptes du comptable public.

3.5 Règles et principes comptables

➤ Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées en 2023

➤ Tenue du Portefeuille titres

Il n'existe aucun élément inscrit à ce poste de l'actif.

➤ Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiquées ci-après :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 25 ans
Aménagements et Agencements	Linéaire	15 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel hors informatique	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Frais études	Linéaire	5 ans
Logiciels informatiques	Linéaire	2 ans

Aucune provision au titre des dépenses de remplacement des actifs n'a été constituée.

➤ Créances sur la clientèle et provisions sur créances sur la clientèle :

Les crédits accordés à la clientèle sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale, nette des provisions constituées sur risque de crédit.

➤ Créances douteuses sur prêts sur gages :

Les prêts sur gages sans mouvement depuis plus de neuf mois et faisant l'objet de procédures judiciaires ont été déclassés en créances douteuses, les prêts sans mouvement depuis plus de deux ans sont dépréciés à 100 %.

Les intérêts échus depuis plus de sept mois, non couverts par la garantie des commissaires-priseurs, ont été dépréciés à 100 %.

➤ Réescompte des prêts

Les intérêts courus non échus ainsi que les droits de garde des prêts sur gages sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au *prorata temporis* jusqu'à la date d'arrêté et comptabilisés dans le compte de résultat.

➤ Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

➤ Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée à la clôture de l'exercice pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, si :

- à la date de clôture l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers
- il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

➤ Engagement envers le personnel

La majorité du personnel disposant du statut de fonctionnaire territorial, la Caisse n'a pas de charge ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenterait un caractère significatif pour cette catégorie de personnel.

La loi 2007-209 du 19 février 2007 prévoit le droit individuel à la formation pour la fonction publique territoriale.

➤ Impôt sur les sociétés

Conformément à l'article 29 de la Loi de finances pour 1988, les caisses de crédit municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun soit 25 % pour l'exercice 2023.

➤ Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités du Crédit Municipal de Nice, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée.

➤ Changement de méthodes comptable : Néant

➤ Événements postérieurs à la clôture : Néant

3.6 Solde Intermédiaire de Gestion (SIG)

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

CREDIT MUNICIPAL

Etats de synthèse au 31/12/2023

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Intérêts et produits assimilés	2 327 950	NS	2 099 325	NS	228 625	10,89
sur opérations avec les établissements d	102 547	166,45	52 633	101,17	49 914	94,83
sur opérations avec la clientèle	2 225 403	NS	2 046 692	NS	178 711	8,73
sur obligations et titres à revenu fixe						
Intérêts et charges assimilés	61 610	100,00	52 024	100,00	9 586	18,43
sur opérations avec les établissements d						
sur opérations avec la clientèle	61 610	100,00	52 024	100,00	9 586	18,43
sur obligations et titres à revenu fixe						
MARGE D'INTERET BANCAIRE	2 266 340	NS	2 047 302	NS	219 038	10,70
Commissions (Produits)	309 843		228 400		81 443	35,66
Gains ou pertes / opérations de placeme						
MARGE BANCAIRE	2 576 183		2 275 702		300 481	13,20
Autres produits d'exploitation bancaire	13 375		17 410		-4 035	-23,17
Autres charges d'exploitation bancaire	2 047		2 044		3	0,14
PRODUIT NET BANCAIRE	2 587 511		2 291 068		296 444	12,94
Salaires et traitements	1 098 522		1 228 704		-130 182	-10,60
Autres frais administratifs	555 075		529 653		25 423	4,80
Dotations amort. et prov. / immo incorpo.	61 037		94 205		-33 168	-35,21
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	872 877		438 506		434 371	99,06
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	66		81		-15	-18,52
Dotations provisions pour dépréciation d	27 612		19 189		8 423	43,89
Reprises provisions pour dépréciation de	22 235		7 808		14 427	184,76
COUT DU RISQUE	-5 377		-11 381		6 004	52,75
RESULTAT D'EXPLOITATION	867 500		427 125		440 375	103,10
Produits sur actifs immobilisés						
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	867 500		427 125		440 375	103,10
Produits exceptionnels	64 184		41 332		22 852	55,29
Charges exceptionnelles	14 518		31 734		-17 216	-54,25
Résultat exceptionnel	49 666		9 598		40 068	417,45
Dotations au FRBG						
Reprises au FRBG						
Impôts sur les bénéfices	214 386		95 776		118 610	123,84
RESULTAT DE L'EXERCICE	702 780		340 948		361 833	106,13

3.7 Bilan Bancaire Publiable

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
010 Caisse, Banques centrales, CCP	196 271		196 271	413 248
020 Effets publics et Valeurs assimilées				
030 Créances sur les établissements de crédit	4 230 736		4 230 736	5 886 403
048 Opérations avec la clientèle	19 328 683	37 624	19 291 058	18 695 778
060 Obligations et autres titres à revenu fixe				
070 Actions et autres titres à revenu variable				
091 Participations et autres titres détenus				
100 Parts dans les entreprises liées				
110 Crédit Bail et Location avec option d'achat				
120 Location simple				
130 Immobilisations incorporelles	248 858	236 849	12 009	11 177
140 Immobilisations corporelles	5 628 699	4 921 884	706 814	739 883
150 Capital souscrit non versé				
160 Actions propres				
165 Comptes de négociation de règlements				
170 Autres actifs	16 655		16 655	48 229
180 Comptes de régularisation	1 440		1 440	50 469
L98PA TOTAL ACTIF	29 651 341	5 196 358	24 454 984	25 8451 86

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
300 Banques centrales		
310 Dettes envers les établissements de crédit		
348 Opérations avec la clientèle	3 438 782	5 565 188
350 Dettes représentées par un titre		
360 Autres passifs	276 824	217 597
370 Comptes de régularisation	11 728	7 531
380 Provisions pour risques bancaires		
420 Fonds pour risques bancaires généraux	924 000	924 000
430 Dettes subordonnées		
435 Capitaux propres hors FRBG	19 803 649	19 130 869
440 Capital souscrit	16 732 032	16 421 084
450 Primes d'émission		
460 Réserves	2 368 837	2 368 837
470 Ecart de réévaluation		
480 Report à nouveau		
490 Résultat de l'exercice	702 780	340 948
L99PA TOTAL PASSIF	24 454 984	25 845 186
HORS BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES		
615 Engagements de financement		
635 Engagements de garantie		
ENGAGEMENTS RECUS		
705 Engagements de financement		
715 Engagements de garantie	19 093 923	18 502 770

3.8 Compte de Résultat Publiable

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
500 Intérêts et produits assimilés	2 327 950		2 099 325		228 625	10,89
505 Intérêts et charges assimilés	61 610		52 024		9 586	18,43
510 Produits sur opérations de crédit-bail						
515 Charges sur opérations de crédit-bai						
520 Produits sur opérations de location s						
525 Charges sur opérations de location s						
530 Revenus des titres à revenu variable						
540 Commissions (Produits)	309 843		228 400		81 443	35,66
545 Commissions (Charges)						
550 Gains, pertes / opér. des portef. de né						
555 Gains, pertes / opér. des portef. de pl						
560 Autres produits d'exploitation bancaire	13 375		17 410		-4 035	-23,17
565 Autres charges d'exploitation bancaire	2 047		2 044		3	0,14
600 PRODUIT NET BANCAIRE	2 587 511		2 291 068		296 444	12,94
Salaires et traitements	1 098 522		1 228 704		-130 182	-10,60
Autres frais administratifs	555 075		529 653		25 423	4,80
605 Charges générales d'exploitation	1 653 597		1 758 357		-104 760	-5,96
610 Dot. aux amort. et prov. sur immo. inc	61 037		94 205		-33 168	-35,21
620 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	872 877		438 506		434 371	99,06
Dotations prov. pour dépréciation créances doute	27 612		19 189		8 423	43,89
Reprises sur prov. pour dépréciation créances do	22 235		7 808		14 427	184,76
625 Coût du risque	-5 377		-11 381		6 004	52,75
630 RESULTAT D'EXPLOITATION	867 500		427 125		440 375	103,10
640 Gains ou pertes sur actifs immobilisé						
650 RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	867 500		427 125		440 375	103,10
Produits exceptionnels	64 184		41 332		22 852	55,29
Charges exceptionnelles	14 518		31 734		-17 216	-54,25
665 Résultat exceptionnel	49 666		9 598		40 068	417,45
660 Impôt sur les bénéfices	214 386		95 776		118 610	123,84
665 Dotations, reprises de FRBG et prov.						
690 RESULTAT DE L'EXERCICE	702 780		340 948		361 833	106,13

4 Annexes aux comptes annuels 2023

4.1 Notes sur le bilan

4.1.2 Note 1 – Caisse, Banques centrales et CCP 2023

La ligne " Caisse, Banque Centrales " correspond au compte de "Caisse" pour 191 K€.

4.1.3 Note 2 – Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes)

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES A TERME SELON LA DUREE A COURIR								
OPERATIONS	CREANCES RATTACHEES	A VUE	<=3M	3M>D>=6M	6M>D> =1AN	1AN < D < 5ANS	D>5ANS	TOTAL
Créances sur Ets de crédits	9	2 222		2 000				4 231
Opération avec la clientèle	723		10 864	7 704				19 291
Obligations & autres titres à revenu fixe								
TOTAL DES EMPLOIS	732	2 222	10 864	9 704	-	-	-	23 522
Dettes envers les Ets de crédit								
Opérations avec la clientèle	45	299	10	101	96	2 888		3 439
Dettes représentées par un titre								
TOTAL DES RESSOURCES	45	299	10	101	96	2 888		3 439

Pour information :

Les différentes ressources reportées dans le tableau sur la ligne « opérations avec la clientèle » sont composées, en majorité, par ces comptes à terme qui représente un encours de 3 095 K€.

CREANCES SAINES		
Exprimé en K€	31/12/2022	31/12/2023
Prêts aux Ets de Crédit	5 816	4 222
A vue	1 493	2 222
A Terme	4 323	2 000
Prêts sur gages	18 113	18 466
CREANCES DOUTEUSES		
Exprimé en K€	Provisions 31/12/2022	Provisions au 31/12/2023
Créances douteuses prêts personnels	-	-
Prêts sur gages	32	38
TOTAL	32	38
DETTES		
Exprimé en K€	31/12/2022	31/12/2023
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle	5 565	3 439
A vue	619	299
A terme	4 946	3 140
TOTAL	5 565	3 439

4.1.4 Note 3 – Portefeuille - titres (transaction, placement, investissement)

NEANT

4.1.5 Note 4 – Immobilisations et amortissements

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
Exprimé en K€	2022	Entrées	Sorties	2023
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	4 022			4 022
Terrains	338			338
Autres immobilisations corporelles	689	-		689
Matériel de transport	-			-
Matériel hors informatique	254	24		278
Matériel informatique	301	-		301
Immobilisations en cours	-			-
TOTAL	5 604	24	-	5 628

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	235	4		239
Frais études	-	4		4
Autres immobilisations corporelles	9	-	3	6
TOTAL	244	8	3	249

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS				
Exprimé en K€	2022	Dotation	Reprise	2023
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	3 764	25		3 789
Autres immobilisations corporelles	579	17		596
Matériel de transport	-			-
Matériel hors informatique	229	11		240
Matériel informatique	293	3		296
TOTAL	4 865	56	-	4 921

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	233	3		236
Frais d'établissement	0			
Autres immobilisations incorporelles	0			
TOTAL	233	3	-	236

4.1.6 Note 5 – Provisions pour risques et charges

MOUVEMENTS DES P R C					
Exprimé en K€	2022	Dotation	Reprise	Utilisation	2023
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour impôts	-				-
Provisions pour risques bancaires					
Provisions pour litiges					
Provisions pertes/réalisations de gages corporels (1)					-
TOTAL	-	-	-		-

4.1.7 Note 6 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Exprimé en K€	2022	Dotation	2023
	924		924

L'autorité de contrôle prudentiel a autorisé le Crédit Municipal de Nice à constituer un F.R.B.G. destiné à la création d'un fonds pour risques éventuels de fortes dégradations des bijoux et objets déposés en gage. La création de ce fonds permettra une indemnisation complémentaire à celle des assurances. Le F.R.B.G. sera créé sur une période de 3 ans à raison de 308 000 euros par an. Le Conseil d'orientation et de surveillance a émis un avis favorable à cette création le 28 Novembre 2011.

4.1.8 Note 7 – Actionnariat et Capitaux Propres

Les capitaux propres de la Caisse de Crédit Municipal de Nice comprennent :

- le capital : compte tenu du statut d'établissement public, le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits (réalisations des gages corporels).
- les réserves, le report à nouveau et le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2023, soit 703 k€, sera affecté :

- aux fonds propres de l'établissement au poste « excédents capitalisés » pour un montant de **467 K€**, poste qui s'élèvera après affectation du résultat à 10 090 K€, et au poste « bonis capitalisés » pour un montant de **116 K€**
- au versement d'un don de **120 K€** au C.C.A.S. de la Ville de Nice.

Exprimé en K€	31/12/2022	Affectation résultat 2022	Résultat 2023	2023
Dotation initiale	-			-
Excédents capitalisés	9 421	202		9 623
Bonis prescrits	1 818	109		1 927
Réévaluation terrains et immeubles	5 181			5 181
Réserve Libre	2 369			2 369
Résultat	341	-341	703	703
TOTAL	19 130	- 30	703	19 803

4.1.9 Note 8 – Autres postes de Bilan.

Charges à payer	109	170
Cautionnement reçus	100	100
Créanciers divers	-	-
TOTAL	217	277

Charges à payer par nature		
Exprimé en K€	2022	2023
FNCSFT 2020	5	-
FNCSFT 2021	4	4
FNCSFT 2022	-	4
Taxe apprentissage	-	1
Frais d'honoraires	14	13
Frais postaux et télécom	1	1
Entretien	9	5
Publicité et imprimerie	1	3
Aménagement	-	-
Prestations de services	74	38
Impôts Solde IS	-	100
E.D.F.	1	1
TOTAL	109	170

Le Crédit Municipal règle ses fournisseurs à 30 jours.

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		
Exprimé en K€	2022	2023
Charges et effets à recouvrer	50	1
Produits à recevoir	-	-
TOTAL	50	1

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
Exprimé en K€	2022	2023
Virements attendus		
Virements de fonds		
Chèque Bancaire	7	12
Charges à payer		
TOTAL	7	12

GARANTIES DONNEES (sûretés réelles) ET RECUES 2023

Les commissaires-priseurs sont responsables du capital prêté et des 7 premiers mois d'intérêts courus.

Exprimé en K€	Garanties données	Garanties reçues
- Capital des prêts sur gages		18 530
- Intérêts		593
TOTAL	0	19 093

4.2 Notes sur le résultat

4.2.2 Note 1 – Produits et charges d'intérêt 2023

Exprimé en K€	31/12/2022	31/12/2023
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec établissements de crédit	52	93
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 047	2 235
TOTAL INTERETS ET PRODUITS	2 099	2 328
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec établissements de crédit		
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	52	62
TOTAL INTERETS ET CHARGES	52	62

4.2.3 Note 2 - Commissions

Exprimé en K€	Charges	Produits
Commissions à la clientèle		310
TOTAL	0	310

4.2.4 Note 3 – Produits et charges d'intérêt 2023

Néant

4.2.5 Note 4 – Commissions

Les autres produits d'exploitation bancaire s'élèvent à 13 K€ et sont composés, entre autres, de diverses charges récupérées pour 9 K€, et de 4 k€ pour la récupération des frais d'affranchissements.

Les autres charges d'exploitation bancaire s'élèvent à 2 K€.

4.2.6 Note 5 – Charges générales d'exploitation

FRAIS DE PERSONNEL et Taxes associées

Exprimé en K€	31/12/2022	31/12/2023
Salaires et traitements	838	751
Charges sociales dont :		
- charges retraite et URSSAF	258	230
- autres charges sociales	39	37
- intéressement des salariés	0	0
Taxe sur les salaires	84	72
Impôts sur rémunérations et taxes	10	9
TOTAL	1 229	1 099

SERVICES EXTERIEURS

Exprimé en K€	31/12/2022	31/12/2023
Redevances de crédit-bail et assimilées	0	0
Locations	4	7
Rémunérations d'intermédiaires	70	68
Transports et déplacements	7	6
Autres services bancaires	2	3
Publicité	61	28
Autres prestations de services	132	169
Frais d'actes et de contentieux	1	0
Frais de télécommunications et postaux	27	31
Assurances	43	60
Entretien et réparations	81	84
Autres charges d'exploitation	98	96
TOTAL	526	552

IMPOTS ET TAXES

Exprimé en K€	31/12/2022	31/12/2023
Impôts payés au titre de l'exercice		
Impôts à payer au titre de l'exercice	3	3
Impôts payés au titre d'exercices antérieurs		
TOTAL	3	3

4.2.7 Note 6 – Coût du risque

Exprimé en K€	Opérations avec la clientèle	Autres opérations	Total
Dotation dépréciation	-27		-27
Reprise dépréciation	22		22
Pertes / créances irrécouvrables couvertes par dépréciation			
Dossiers contentieux Ligis - Condamnations			
Pertes sur litige			
TOTAL	-5	0	-5

4.2.8 Note 7 – Impôt sur les bénéfices

Exprimé en K€	2022	2023
Impôt sur les sociétés	108	226
Réduction IS (Loi « Coluche »)	-12	-12
TOTAL	96	214

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés.

4.2.9 Note 8 – Résultat exceptionnel

Exprimé en K€	2022	2023
Charges exceptionnelles	-32	-15
- Autres charges exceptionnelles		
- Autres pertes exceptionnelles	-32	-15
Produits exceptionnels	41	64
- Autres produits exceptionnels.		
- Recouvrement après admission en non-valeur	41	64
TOTAL	9	49

Conformément à l'article R.123-198 du code du commerce modifié par le décret du 30 décembre 2009, le montant des honoraires des commissaires aux comptes figure au compte de résultat de l'exercice pour un montant de 12 720,00 euros.

Autres informations

Effectif 2023

Ventilation du personnel	31/12/2022	31/12/2023
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	22	21
Disponibilité	1	1
Auxiliaires, contractuels et journaliers		
Congé parental		
TOTAL	23	22

Rémunérations, avances, crédits et engagements

- * Rémunération allouée aux membres du C.O.S. : Néant
- * Avances ou crédits accordés aux membres du C.O.S. : Néant
- * Engagement pris pour leur compte au titre de garantie : Néant

4.3 Responsabilité du rapport d'activité

Nous soussignés, certifions que les données de ce rapport financier sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les comptes sont présentés conformément au règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n°91-01 relatif l'établissement et la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

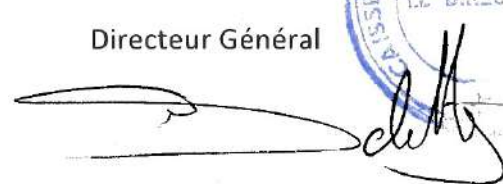
L'agent comptable certifie que les comptes de cet exercice ont été établis en conformité avec les lois, règlements et procédures qui lui sont applicables.

Le commissaire aux comptes, après avoir procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences nécessaires par leurs normes professionnelles, certifie que les comptes annuels de la présente annexe sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice, ainsi que la situation financière et patrimoniale de la Caisse de Crédit Municipal de Nice.

Le rapport d'activité 2023 de la Caisse de Crédit Municipal de Nice est disponible en ligne sur le site www.credit-municipal-nice.fr

A Nice, le 2 mai 2024

Alexandre DELETTRE
Directeur Général



Frédéric PENET
Agent Comptable



4.4 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



300 avenue du Prado
13008 Marseille

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale
RCS Nice 260 600 796

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Nice,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement Caisse de Crédit Municipal de Nice relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'établissement Caisse de Crédit Municipal de Nice par le Conseil d'orientation et de surveillance du 23 mai 2017.

Au 31 décembre 2023, le cabinet MAZARS était dans sa septième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse de Crédit Municipal de Nice à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse de Crédit Municipal.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse de Crédit Municipal à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Le commissaire aux comptes

Mazars

Marseille, le 30 avril 2024

DocuSigned by:
 **Arnaud LATRACE**
48158011184B471...

Arnaud Latrace

Associé

4.5 Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées



300, avenue du Prado
13008 Marseille

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'orientation et de surveillance relatif à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire
et conseil de surveillance

Siège social : 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex

Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale

RCS Nice 260 600 796

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'orientation et de surveillance relatif à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Nice,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour l'établissement des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance.

Conventions soumises à l'approbation du Conseil d'orientation et de surveillance

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'orientation et de surveillance en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par Conseil d'orientation et de surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le commissaire aux comptes

Mazars

Marseille, le 30 avril 2024

DocuSigned by:
 **Arnaud LATRACE**
48158011184B471...

Arnaud Latrace

Associé